



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Croissance

Question écrite n° 4623

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'economie sur l'interet et l'importance qui s'attachent a developper le partenariat entre l'Etat et les collectivites locales dans la bataille pour la relance economique, puisqu'il apparait, selon une recente note de conjoncture du credit local de France (CLF) que « les villes, departements et regions ont ameliore leur epargne cette annee et reduit leur endettement. Ils sont donc capables d'accelerier la realisation de leurs investissements en participant activement au plan de relance economique ». Il souligne effectivement que, dans le cadre d'une action gouvernementale decisive pour le redemarrage economique de la France, il serait opportun d'associer prioritairement les collectivites locales, d'autant qu'il faut souligner que, alors que la dette des collectivites est passee de 7 p. 100 a 7,6 p. 100 du PIB de 1983 a 1992, celle de l'Etat a progresse de 22 a 32 p. 100, situation particulierement regrettable qui justifie l'action des collectivites locales pour le redeploiement de la France.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a marque sa volonte d'associer les collectivites locales a son action de soutien de l'activite et de l'emploi au travers de diverses mesures prises recemment. C'est ainsi que des ressources seront mises a la disposition des collectivites locales : 8 MF de prets aux regions et aux departements permettront d'accelerier les programmes de renovation et de securite des lycees et colleges ; 7 MF seront reserves a des actions conduites par les collectivites locales dans le domaine de la formation des jeunes. En outre, les contrats de plan voient leur enveloppe globale passer de 51,1 MF a 67,5 MF, soit une augmentation de 32 p. 100, le souci du Gouvernement etant d'accroitre la solidarite et le reequilibrage entre les territoires. Toutefois, l'action des collectivites locales en faveur du soutien de l'activite ne doit pas prendre seulement la voie d'un partenariat avec l'Etat. Les collectivites locales ont un poids economique important et il leur appartient, dans le cadre des competences et de l'autonomie de gestion qui leur sont reconnues, de developper des actions specifiques, dans le respect de l'equilibre de leurs comptes financiers. Enfin, les collectivites locales ont une responsabilite particuliere et urgente, dont depend directement la survie d'un tres grand nombre de petites et moyennes entreprises, qui est de maitriser et reduire, dans tous les cas ou cela est possible, les delais de paiement aux entreprises fournisseurs dans le cadre des marches publics locaux.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4623

Rubrique : Politique economique

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1993, page 2286

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3215